



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EAI MUS 1

SESSION 2019

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : MUSIQUE

ÉPREUVE DE CULTURE MUSICALE ET ARTISTIQUE

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le diapason mécanique est autorisé.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours interne de l'Agrégation de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAI	1700B	101	7928

► **Concours interne du CAER / Agrégation de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAH	1700B	101	7928

Christian Accaoui écrit à l'entrée « Temps » de ses *Éléments d'esthétique musicale* (Actes Sud, 2011, p. 679) :

« La musique est un objet temporel durable (plus ou moins : un thème, un air, un mouvement, une symphonie), contrairement aux objets « intemporels » (un mur, un tableau) ou aux objets temporels ponctuels (une détonation, un chant d'oiseau). »

L'enseignement obligatoire de musique en classe terminale propose d'étudier « La musique, le rythme et le temps », en mobilisant les sensibilités diverses des élèves pour les confronter ensuite aux réalités objectives qui fondent la musique écoutée. Riche d'expériences et de points de vue diversifiés, vous interrogerez cette définition de la musique comme « objet temporel durable » au regard d'exemples musicaux pris dans toute l'histoire de la musique et parmi des répertoires variés.